

**APPEL A PROJETS REPRESENTATIONS THEATRALES ET ACTIONS DE
MEDIATION
POUR LES COLLEGES DE L'AVEYRON**

Dispositif départemental d'éducation artistique et culturelle « Théâtre au collège »

Contexte

Le Département de l'Aveyron s'est engagé depuis de nombreuses années en vue de favoriser l'accès à l'art et à la culture pour les collégiens et a mis en place, à cet effet, un dispositif départemental d'éducation artistique et culturelle intitulé « théâtre au collège ».

L'accès à l'art et à la culture est un véritable passeport pour la réussite des jeunes dans leur vie personnelle et professionnelle, leur permettant de développer une sensibilité esthétique, d'appréhender l'exigence artistique et de formuler une approche critique d'une proposition.

La rencontre des collégiens avec une pièce de théâtre, l'échange avec des artistes et des professionnels, participent à rapprocher la culture et l'art des jeunes et vient enrichir le projet éducatif en complément du travail effectué par les équipes pédagogiques dans le respect des rôles dévolus à chacun.

Objectifs

- Faciliter l'accès du plus grand nombre de collégiens à la culture,
- Inciter à la fréquentation de lieux culturels
- Développer la sensibilisation et l'éducation artistique des collégiens

Dispositif

- Représentation théâtrale accompagnée de médiation avec les classes.
- Classe visée : niveau 4^{ème}
- Appel à projet lancé pour l'année scolaire 2016-2017.

Actions éligibles

Actions de médiation dans les classes en lien direct avec la représentation proposée.

Les modalités d'organisation des médiations seront réalisées par la ou les structure(s) professionnelle(s) qui sera (sont) retenue (s), en lien direct avec les collèges.

Spectacle(s) :

- Une représentation théâtrale par classe souhaitée entre novembre 2016 et avril 2017.
- A proximité du collège afin de réduire le temps de trajet et le coût.
- Dans une salle de spectacle ou au sein du collège si le format du spectacle le permet.

Le montant maximal d'intervention du Département est fixé à 3000 euros TTC. Le coût d'intervention dans les classes ne doit pas excéder 50 euros par heure et par classe.

Une convention tripartite sera signée entre le Département, le collège et la structure professionnelle de diffusion de spectacles vivants.

Plusieurs structures professionnelles pourront être retenues afin de couvrir l'ensemble du territoire départemental.

Présentation de la candidature :

Qui peut répondre : structures professionnelles de diffusion de spectacles vivants disposant d'une qualification et de compétences reconnues dans le domaine concerné.

Contenu du dossier à fournir :

- Une lettre détaillée développant motivations et intentions quant à sa proposition au regard des objectifs visés par le présent appel à projets
- Les références professionnelles dans le secteur concerné ainsi que les justificatifs liées au statut professionnel et social.
- Les propositions détaillées de spectacles et les actions de médiation associées
- Le budget prévisionnel.

Les dossiers devront parvenir avant le 30 mars 2016

Au Conseil départemental de l'Aveyron
Direction des Affaires culturelles et de la Vie associative, du Patrimoine et des Musées
Place Charles de Gaulle
BP 724
12007 RODEZ cedex

Renseignements : Tél. : 05.65.75.82.27.
Mail : stephanie.castanie@aveyron.fr